

Service du renseignement de sécurité

J'ai tiré des leçons personnelles de la Deuxième Guerre mondiale. Je suis originaire d'une communauté germanique pacifiste. Comment fait-on, monsieur le Président, pour vivre dans une localité germanique appelée Schmidt, dont les membres, à cause de leurs connexions pacifistes refusent de prendre les armes contre les Allemands? Nous étions pacifistes parce que notre religion nous interdisait de prendre les armes contre qui que ce soit. La fièvre de la guerre, le climat hostile qui régnait alors contre tout ce qui était allemand, animé par des sentiments de haine et de peur, le caractère religieux du pacifisme du groupe, tout concordait pour que cette petite communauté pacifiste devienne un objet de ressentiment pour le reste de la société. Il ne manquait plus qu'un contingent d'agent secret en pleine action pour couronner le tout.

Je me permets de rappeler à mon honorable collègue d'en face qui a fait ses études en même temps que moi à l'Université de Washington l'atmosphère qui régnait vers la fin des années 1960 et au début des années 1970 au moment des émeutes de Kent State. J'étais debout à la cafétéria de l'université et je pouvais apercevoir des policiers juchés sur le toit de la bibliothèque en train de regarder une foule de 10,000 étudiants et des clochards venus se joindre à eux pour manifester contre la direction. Nous avions compris tout de suite, et les policiers sur le toit aussi, que les émeutiers comptaient bien des policiers en civil dans leur rang. Cette histoire de définitions trop élastiques est particulièrement préoccupante en des temps troublés lorsque les esprits sont échauffés.

Faut-il rappeler aux députés que plus de 400 Québécois, des citoyens canadiens, ont été arrêtés sans être inculpés de quoi que ce soit en octobre 1970 au Québec? L'ex-président du Sénat, un ancien ministre des Transports aux Communes, M. Marchand, une personne honorable s'il en est, s'est esclaffé lorsqu'il a vu la liste des personnes arrêtées au pire moment de la crise.

Je tiens à signaler au solliciteur général (M. Kaplan) que des citoyens canadiens manifestent aujourd'hui contre un gouvernement étranger. Je parle des Sikhs de Vancouver, de Calgary, de Toronto et d'ailleurs qui manifestent contre leur patrie d'origine à cause des mesures qu'a prises le gouvernement indien contre la province pakistanaise du Punjab. Ils manifestent pour soutenir l'État du Khalistan et ainsi de suite. Une manifestation pacifique à nos yeux, l'est peut-être moins aux yeux d'un agent secret en mal de violence.

Je tiens à signaler au solliciteur général que des milliers de Canadiens sont venus du tiers monde en pensant qu'ils échappaient aux mesures législatives du genre de celle qu'il présente aujourd'hui. Je vous assure que, lorsqu'ils connaîtront les répercussions de ce projet de loi, les membres de la communauté Sikh de ma circonscription seront inquiets. A Vancouver, 2,000 personnes ont manifesté; si elles savaient ce que cette mesure législative annonce, elles seraient très inquiètes.

Il faut des définitions très précises. Dans le monde contemporain où les idéologies de la contre-culture sont basées sur un changement de la signification des termes, il faut que ces définitions soient très précises. Si l'on ne définit pas avec précision la violence, ou le renversement d'un régime ou la sécurité

nationale, les adeptes de la contre-culture qui ont tendance à utiliser des moyens non démocratiques vont déformer la signification des termes. C'est leur but. C'est leur *modus operandi*. Par conséquent, à titre d'avocat, de défenseur des libertés civiles et des droits civiques de tous les Canadiens, j'exhorte le solliciteur général à examiner les définitions et à veiller à ce que lorsqu'on discutera de sécurité nationale, de violence et de renversement de régime, ainsi que de tous les termes de ce genre, les définitions soient si précises qu'il sera impossible de les déformer.

• (1610)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Français]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Herbert): En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement, à savoir: l'honorable député de Surrey-White-Rock-Delta-Nord (M. Friesen)—La pornographie—*a*) La mesure adoptée au États-Unis—La position canadienne. *b*) Les projets du gouvernement; l'honorable député de Mission-Port Moody (M. St. Germain)—Les finances—*a*) Le programme de protection des taux hypothécaires. *b*) La hausse des taux d'intérêt hypothécaires; l'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Kristiansen)—Les coopératives—*a*) La recommandation du groupe d'étude concernant les coopératives de travailleurs. *b*) La consultation auprès des représentants du Congrès du travail du Canada.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-9, tendant à constituer le Service canadien du renseignement de sécurité, à édicter la loi concernant la poursuite de certaines infractions en matière de sécurité et dans des domaines connexes et à modifier certaines loi en conséquence ou de façon corrélative, dont le comité permanent de la justice et des questions juridiques a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que de la motion n° 2 de M. Robinson (Burnaby), de la motion n° 5 de M. Allmand, et des motions nos 6, 7, 8 et 9 de M. Robinson (Burnaby).

Le président suppléant (M. Herbert): Le député de Nanaimo-Alberni (M. Miller) a déjà parlé, et je ne peux malheureusement pas lui donner la parole maintenant.